

Lettre des organisateurs du pré-congrès aux groupes du réseau

le 16 janvier 2015

Cher-e-s ami-e-s,
Compagnons des luttes contre le nucléaire civil et militaire,

Nous, représentants des groupes porteurs des trois motions « **pour un Congrès du renouveau** », voulons porter une force de proposition, une dynamique collective nouvelle au sein du réseau « Sortir du nucléaire ». Comme vous, nous aspirons à un réseau fort, efficace, remobilisé autour des groupes qui le constituent.

Les trois motions proposées à votre adhésion lors de la prochaine AG de notre fédération (Congrès / régionalisation / réhabilitation - *rappelées en fin de message*) constituent notre programme – et six binômes (1) se présentent comme candidats au conseil d'administration pour en accompagner la mise en œuvre.

Ces trois motions, portées par une trentaine de groupes, ont été élaborées les 27 et 28 septembre 2014 lors du pré-congrès initié pour travailler à la mise en place d'un Congrès courant 2015. L'idée du Congrès avait quant à elle été unanimement plébiscitée, à main levée, lors de l'AG de janvier 2014.

Ces démarches découlent du travail de nombreux groupes pour la refondation du réseau, et en particulier la proposition de rapprocher les groupes du réseau national (le scénario n°2 de la Commission refondation - pour une régionalisation « à l'essai » du réseau (2) - a obtenu 53,5 % des votes à l'AG 2014).

Nous insistons sur le fait que ce débat dans le réseau a été conduit, depuis son début en 2010, de manière collective et démocratique.

À quinze jours de cette prochaine AG, nous voulons vous apporter ici quelques éléments de compréhension et d'appréciation de notre proposition, que le CA majoritaire actuel veille à contraindre ou à rendre illisible, soulignant la position de pouvoir qu'il exerce pour mieux conserver ses prérogatives.

Ainsi, le 15 décembre, le CA a lui aussi proposé à la signature des groupes « trois motions » présentées opportunément – un mois et demi après la date statutaire de dépôt des motions qui était fixée au 31 octobre, et donc illégales ! (3) - pour introduire une confusion avec les nôtres et s'opposer principalement à l'une d'elle.

Deux motions du CA - mobilisations pour 2016 / soutien aux ZAD (*Lyon ?*) - ne justifient pas un soutien préalable des groupes avant l'AG tant elles sont consensuelles – sauf à servir de paravent à la troisième.

Cette motion intitulée « Pour une résolution équilibrée du conflit », portée par le CA, vient clairement s'opposer à la motion « **Sortie de crise et réhabilitation** » que nous proposons, et qui, contrairement à ce qu'elle annonce, n'est en rien « équilibrée ». Elle est soutenue par les Amis de la Terre Midi-Pyrénées - donc par deux administrateurs « historiques » du réseau présents de tous temps dans son organigramme - avant, pendant et après la crise de 2010 - et de ce fait beaucoup trop impliqués dans le conflit pour avoir le recul nécessaire à une résolution de la crise acceptable par l'ensemble des parties.

Il convient de bien souligner la différence entre ces deux motions.

La motion du CA repose sur un projet de « médiation » qui, aujourd'hui, est devenu caduque. En effet, après avoir rencontré les médiateurs et les représentants du CA, les plaignants ont considéré que les conditions pour la médiation n'étaient pas réunies (4) et s'en remettent à la responsabilité de l'AG. Les trois plaignants ne suspendent donc pas leur démarche en Appel, et Stéphane Lhomme, comme c'est son droit en tant que salarié licencié, a en cours une procédure aux Prud'hommes dont il a obtenu la suspension en attendant le règlement de l'éviction du CA. De l'autre côté, les personnes du CA et les salarié-e-s impliqué-e s dans la « crise » en 2010 - victimes de leurs vécus douloureux - ne semblent pas prêt-e-s à admettre des responsabilités.

En suivant le calendrier du comité de médiation, la motion du CA revient expressément à repousser à mi 2015, voire fin 2015, la possibilité de sortie de crise. Or le procès en Appel porté par les trois anciens administrateurs déboutés lors de l'AG de 2010 va se tenir le 4 mars 2015.

Soutenir la motion du CA, qui renvoie à l'après-procès la résolution de la crise, revient donc à conforter la thèse défendue par le CA majoritaire (5), qui pourra donc la maintenir lors du procès en Appel (6).

Cette motion vient en outre en contradiction avec la décision, adoptée cette année en AG par 61,1 % des votes, de réhabiliter les administrateurs militants injustement révoqués en février 2010 (7) – et dont le CA majoritaire actuel - pourtant mandaté pour cela - n'a de cesse d'en vouloir repousser l'application.

Notre motion « Sortie de crise et réhabilitation », portée par des groupes qui n'étaient pas tous impliqués ni même présents à l'AG 2010, vise quant à elle à ce que cette décision voulue par les groupes se traduise dans les faits. Elle part du constat que les conditions des évictions du CA et du licenciement du salarié en 2010 étaient injustifiées et inacceptables, et propose que le CA élu lors de l'AG 2015 dépose, si la médiation n'aboutissait pas, de nouvelles conclusions auprès de la cour d'appel de Lyon et du conseil des prud'hommes.

Nous ne voulons pas que l'issue de cette crise soit tranchée par la justice, alliée objective de la puissance pronucléaire française. Et nous ne pouvons pas nous satisfaire qu'une version mensongère des faits puisse servir de socle au futur de notre fédération.

Pour toutes ces raisons, nous appelons à ne pas souscrire à la motion du CA.

Nous encourageons en revanche les groupes à soutenir la motion « Sortie de crise et réhabilitation » qui sera débattue lors de l'AG (quoique jugée irrecevable par le CA - mais nous sommes habitués à ce que le CA majoritaire oppose des questions de forme pour éviter d'aborder celles de fond - l'ODJ prévoit bien de la présenter (8).

Des amendements pourront être proposés à cette motion, et nous appelons les groupes à y réfléchir d'ores et déjà (adressez vos remarques à : congres.sdn-groupes@laposte.net) pour que nous puissions aboutir, lors de l'AG, à une proposition acceptable par tous.

N'est-il pas grand temps de mettre fin à ces oppositions stériles et nuisibles au combat antinucléaire ? (9).
La sortie de crise est un préalable nécessaire à la réunification du mouvement antinucléaire en France.

Notre proposition de Congrès pour 2015 est le cœur de notre programme.

Elle vise à réunir tous les groupes qui le pourront, pour mettre en commun nos compétences et propositions.

Un Congrès qui soit une émanation des groupes pour décider de manière démocratique l'avenir du réseau.

Un Congrès qui puisse définir les bases de nouvelles orientations et d'une nouvelle gouvernance, pour répondre aux énormes défis que représente la menace nucléaire chaque jour plus forte.

C'est sur cette démarche réunificatrice du mouvement antinucléaire que vous serez amenés à vous prononcer lors de l'AG. Nous appelons donc les groupes à bien considérer notre proposition, et à saisir l'occasion de reprendre en main l'outil que nous avons ensemble contribué à créer, afin de mener la lutte antinucléaire de manière efficace - dans la transparence et la démocratie.

Bien cordialement,
en comptant sur votre soutien à Dijon,

Les représentants des groupes porteurs des trois motions
pour un Congrès du renouveau du mouvement antinucléaire en France,
le 16 janvier 2014

NOTES

(1) – ces six binômes sont : Martial Chateau - Pierric Duflos / Simone Fest - Antoine Girard / Philippe Guiter - Guy Delort / Pierre Rosenzweig - Didier Latorre / Dominique Malvaud - Dominique Delort / Laura Ruiz - Michel Lablanquie

(2) – scénario n°2 de la Commission refondation – pour une régionalisation « à l'essai » du réseau : <http://journeesdetudes.org/crisedureseau/scenario2refondationAG2014.pdf>

(3) – Article 11.6-c du règlement intérieur :

Calendrier - *Le conseil d'administration arrête le calendrier de dépôt des motions et en informe les groupes adhérents deux mois au moins avant la clôture. Ce calendrier est défini en fonction des activités en cours dans la fédération, afin de donner le temps aux groupes de formuler et déposer leurs motions, et au conseil d'administration d'examiner les motions proposées. Toute motion reçue après la date limite de dépôt des motions ne pourra pas être prise en compte et sera donc jugée automatiquement irrecevable car hors délai.*

(4) – Lettre des protagonistes au comité de médiation :

http://journeesdetudes.org/crisedureseau/Lettre_aux_mediateurs.pdf

(5) – La thèse défendue lors du procès est que la motion de destitution du CA lors de l'AG de février 2010 a été proposée de manière improvisée en séance face à une situation imprévue - ce que contestent les plaignants.

(6) – « *Concernant la procédure juridique, [...] en tant que représentants élus par l'AG, au service de votre Fédération, notre marge de manœuvre ne peut être appréciée qu'en fonction de l'usage des droits fondamentaux de la défense que possèdent toute personne ou organisation visée par une procédure juridique* ». (courriel du CA du 27 mars 2014 en réponse à un appel pour la réhabilitation des militants évincés en 2010).

(7) – Motion réhabilitation de l'AG 2014 : <http://journeesdetudes.org/crisedureseau/motionrehabilitationAG2014.pdf>

(8) – ODJ de l'AG 2015 : MEDIATION, SORTIE DE CRISE ET REHABILITATION (1 h 30)

• Samedi 31 janvier, de 16 h 15 à 17 h 15 : Motions d'orientation - Partie 1 (1 h 00)

- Présentation de 5 mn de chaque motion, l'une après l'autre, par les groupes porteurs des 2 motions puis temps de discussion spécifique pour chacune des motions, 25 mn par motion.

Motions concernées : « **Sortie de crise et réhabilitation** » et « Pour une résolution équilibrée du conflit ».

(9) – Comment « tourner la page » ? et QUI peut le faire ?

N'est-ce pas à l'AG 2015 de reconnaître que les AG 2010 n'ont pas fait les bons choix (même si ce ne sont pas exactement les mêmes personnes qu'en 2015) : l'erreur est humaine, non ? D'ailleurs, la situation était bien confuse pour beaucoup de ces délégué-e-s qui, de plus, n'étaient pas prévu(e)s et n'avaient pas de « mandat » pour se prononcer sur cela ! QUI d'autre alors que l'AG peut, en 2015 -5 ans plus tard !- **admettre ses propres responsabilités tout en appliquant ses droits propres ?!** De cette façon, cette AG deviendrait enfin **pleinement « SOUVERAINE »**.

L'AG 2015, d'un côté, **ADMET** des « mauvais choix passés » - sa part de responsabilité dans la « crise » ; de l'autre côté, elle **MANDATE** le CA, élu par elle (!), pour que « l'arbitrage ultime n'en soit pas laissé aux tribunaux ».

Peut-être que seule cette prise de position courageuse, mais nécessaire, de l'AG 2015 a des chances de dénouer une situation devenue inextricable. C'est aux **groupes adhérents, réunis en AG « souveraine »**, de dire au CA qu'elle désigne quelle « ligne » elle veut suivre.

Le CA n'est pas assez fort ? – Renforçons-le – en élisant les binômes plus en relation avec la « base » (dans des « coordinations régionales expérimentales par exemple) et en modifiant notre fonctionnement !

L'AG n'a pas assez le temps de discuter ? – Qu'elle le prenne ! – quitte à se prononcer sur l'ordre du jour (ce qui peut être un de ses choix en 2015) et en décidant d'un Congrès en 2015 où, après des échanges longs, certaines décisions pourront être prises (en prévoyant un temps d'AGE pour inscrire dans les statuts ce Congrès comme décisionnel).

Les trois motions « pour un Congrès du renouveau » que nous vous proposons de soutenir à l'Assemblée Générale du Réseau « Sortir du Nucléaire » des 31 janvier et 1^{er} février 2015 à Dijon :

Motion pour un Congrès du Réseau Sortir du Nucléaire

L'Assemblée Générale réunie ce jour décide d'organiser courant 2015 un 1^{er} Congrès du Réseau ouvert à tous les groupes et mouvements antinucléaires pour enclencher une nouvelle dynamique dans le Réseau.

Ce Congrès définira les bases d'un nouveau fonctionnement : orientation stratégique, statuts, élections du CA, territorialité, ...

Le Conseil d'Administration élu à cette Assemblée Générale aura pour mission l'organisation de ce Congrès conjointement avec tous les groupes volontaires.

soutenue par les groupes :

ACDN - Armes Nucléaires Stop - A.V.E.N.I.R. 84 - Bien Profond - Brut de béton production - CANVA - CIREN
Collectif SDN Pays de Saint-Malo - Confluence PSDN 78/95 - CSDN 79 - Les Désobéissants - EELV Aquitaine FRAPNA 26
Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté - Négajoule! - La Ruche de l'écologie - SDN 26/07 - SDN 34 SDN 38 - SDN 53
SDN 72 - SDN Berry-Puisaye - SDN Diois - SDN Lot - SDN Moselle SDN Sud Ardèche - SDN Touraine - SNP Paris
Stop Fessenheim - Solaire 2000 - SUD Rail - Tchernoblye - VSDN Golfch - Vosges Alternatives au Nucléaire ...

Motion régionalisation / décentralisation

Lors de l'AG 2014, la commission refondation a présenté trois scénarios. Celui qui s'est avéré majoritaire proposait une régionalisation associée à un processus de décentralisation.

Cette proposition doit être approfondie et rediscutée lors du Congrès du Réseau en 2015 afin de donner plus de représentativité et d'efficacité aux régions et/ou aux bassins de lutte ainsi qu'aux groupes thématiques.

soutenue par les groupes :

ACDN - Armes Nucléaires Stop - A.V.E.N.I.R. 84 - Bien Profond - Brut de béton production - CANVA - CIREN
Collectif SDN Pays de Saint-Malo - Confluence PSDN 78/95 - CSDN 79 - Les Désobéissants - EELV Aquitaine FRAPNA 26
Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté - Négajoule! - La Ruche de l'écologie - SDN 26/07 - SDN 34 SDN 38 - SDN 53
SDN 72 - SDN Berry-Puisaye - SDN Diois - SDN Lot - SDN Moselle SDN Sud Ardèche - SDN Touraine - SNP Paris
Stop Fessenheim - Solaire 2000 - SUD Rail - Tchernoblye - VSDN Golfch - Vosges Alternatives au Nucléaire ...

Motion sortie de crise et réhabilitation

En décidant à plus de 60 % de voter une déclaration de réhabilitation des membres du CA évincés lors de l'AG de 2010, l'AG de janvier 2014 donnait un signal fort au CA du Réseau pour que soit mis fin, dans l'intérêt de toutes et tous, aux procédures juridiques entre les parties.

L'AG de 2015 et le Congrès qui suivra devront être l'occasion pour une nouvelle équipe, en s'appuyant sur les résultats de la médiation en cours et sur l'exigence votée de réhabilitation, de clore définitivement les procédures civiles et prud'homales en reconnaissant que les évictions du CA et le licenciement du salarié en 2010 étaient injustifiés et inacceptables.

En conséquence, si la médiation n'aboutit pas, le Réseau déposera de nouvelles conclusions en ce sens auprès de la cour d'appel de Lyon et du conseil des prud'hommes. Une telle décision n'impliquera pas le retour des évincés au CA, mais les confortera dans leur dignité et leur légitimité de militantes et militants antinucléaires.

soutenue par les groupes :

ACDN - A.V.E.N.I.R. 84 - Bien Profond - Brut de béton production - CANVA - CIREN - Confluence PSDN 78/95 - CSDN 79
EELV Aquitaine - FRAPNA 26 - Négajoule! - SDN 26/07 - SDN 34 - SDN 38 - SDN 53 - SDN 72 - SDN Berry-Puisaye
SDN Bugey - SDN Diois - SDN Lot - SDN Moselle - SDN Touraine - SNP Paris - Stop Fessenheim - Solaire 2000 - SUD Rail
Tchernoblye - VSDN Golfch - Vosges Alternatives au Nucléaire ...